

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation
Titre : Bruit, climat, qualité de l'air : *grounder* les hélicoptères !
Initiant-e(-s) : Daniel Curnier

Malgré les engagements pris par la Municipalité dans son Plan climat, le ciel lausannois est régulièrement traversé par des hélicoptères dont la fonction n'est pas uniquement le transport de grands blessés vers le CHUV. Cela est-il cohérent avec les engagements de la Municipalité en matière environnementale ?

Le bal des hélicoptères dans le ciel lausannois ne semble pas s'être éteint avec l'adoption du Plan climat et sa promesse de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire communal (et au-delà). Le 27 février 2023, un hélicoptère livrait par exemple de la marchandise au siège de la multinationale Philipp Morris, opération qui se reproduit régulièrement à cet endroit, occasionnant un bruit désagréable pour tout le sud de la ville.

Autre exemple le 13 mars 2023, un hélicoptère « Super Puma » (AS 332 Super Puma C1 HB-XVY) de l'entreprise HeliSwiss International se posait à plusieurs reprises sur l'esplanade située à l'ouest du chantier naval de la CGN. Selon les informations obtenues sur place, cet hélicoptère de grande taille, capable de soulever des charges importantes, faisait escale à Lausanne pour transporter du matériel du Musée Olympique vers les terrains de sport de Vidy. Sur place, l'on constate qu'il s'agit d'une rampe destinée au BMX ou au skateboard destinée à s'intégrer aux installations municipales.

En plus des nuisances sonores et olfactives occasionnées, ce type d'appareil pollue l'air de manière inquiétante, notamment en raison des huiles qui finissent par brûler dans le moteur (ce dont témoignent les traces noires sur les flancs de l'appareil à la sortie des pots d'échappement). A cela s'ajoutent les émissions de gaz à effet de serre émises par un appareil consommant 6 litres de carburant à la minute, soit l'équivalent de ce que consomme une voiture pour parcourir quelque 100 km ! Cet appareil provenant de la région lucernoise, sa seule venue à Lausanne aura donc duré 1h10 (à 260 km/h pour les quelque 300 km aller-retour), soit 420 litres de carburant, sans compter l'opération de transport effectuée sur place.

Etant donné l'état d'urgence environnementale (qu'il ne semble pas utile de détailler une fois de plus ici), des risques pour la santé de la pollution atmosphérique occasionnée et de l'important désagrément induit par le bruit des hélicoptères, on peut questionner la pertinence (autre qu'économique) de recourir à ce mode de transport pour déplacer du matériel sportif et plus largement pour transporter autre chose que des personnes en situation d'urgence vitale.

Conclusions

- La Municipalité a-t-elle connaissance des vols effectués par hélicoptère dans le ciel lausannois ? Si oui, peut-elle nous fournir des informations sur le nombre annuel de ces vols, l'évolution de ce nombre, leur motif et la part du total de vols occupée par chacun de ces motifs ?

Conseil communal de Lausanne

- La Municipalité a-t-elle recours à des vols effectués par hélicoptère pour des opérations relevant de ses services ? Si oui, comment justifie-t-elle cela en regard de ces engagements climatiques ?
- La Municipalité autorise-t-elle le stationnement d'hélicoptère sur le territoire communal ? Si oui, comment justifie-t-elle cela en regard de ces engagements climatiques ?
- Bien que les décollages depuis la Blécherette semblent être de compétence fédérale, la Municipalité a-t-elle son mot à dire quant à l'utilisation du ciel lausannois par des hélicoptères ? Autorise-t-elle des vols effectués par hélicoptère par des tiers ? Si oui, comment justifie-t-elle cela en regard de ces engagements climatiques ?

Lausanne, le 27 mars 2023.



Daniel Curnier

Charlotte de La Baume



Mathias Paquier

Romane Benvenuti



Olivia Fahmy



Olivier Thorens



Ilias Panchard



Eric Bettens

